

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022  
 Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le six décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT			Guy PONTAROLLO	Isabelle RAVIER			Nathalie DAVIET
Ludovic MONDONGO			Philippe LANGANNE	Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY	X		
Yolande BAUDIN			Carole BERNIGAUD	Grégoire BALLANSAT			Éric FRULLINO
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL			Roger DALLEVET	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE			Jean-Marc STEDILE
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON			Fabienne DREME				

Délibération	N°2022-120	<b>AFFAIRES BUDGETAIRES – AJUSTEMENT PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DU COLLEGE DE LA MANDALLAZ</b>
--------------	------------	--

VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT),

VU le budget primitif principal 2022 adopté,

ENTENDU l'exposé de Madame l'Adjointe aux finances,

Dans le cadre de la construction en cours la future salle polyvalente du collège de La Mandallaz la commune participe au financement de à hauteur de 625 000 € maximum pour les travaux et les équipements, et finance par ailleurs directement l'acquisition du vidéoprojecteur dédié pour le cinéma (estimation à 65 000 €).

Le département a autorisé la commune à payer cette participation en trois fois : un tiers au démarrage des travaux, un tiers au hors d'eau-hors d'air de la salle, et le solde à la livraison de la salle.

Lors d'une délibération en date du 21/03/2022, il avait été nécessaire de décaler le calendrier de ce programme pluriannuel en raison de l'absence d'un appel de fonds du conseil départemental en 2021.



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2022-120	AFFAIRES BUDGETAIRES – AJUSTEMENT PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DU COLLEGE DE LA MANDALLAZ
--------------	------------	---

La présente modification du programme consiste en un ajout de 6 700,00 € afin de prendre en compte l'augmentation du devis mis à jour pour le matériel nécessaire à la projection cinématographique dans la salle. En effet, le devis avait été demandé il y a plusieurs années.

### Autorisation de Programme - Investissement

Libellé	Montant initial	Ajustement		Montant revu de l'AP	Montant des crédits de paiement				
		Antérieur	2022 DM		2020	2021	2022	2023	TOTAL
Salle de spectacle au Collège	690 000,00		6 700,00	696 700,00			420 000,00	276 700,00	696 700,00

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la modification des montants des autorisations d'engagement et de programme et de leur échéancier comme décrit ci-dessus
- De dire que les crédits de paiement ainsi modifiés feront l'objet d'inscriptions budgétaires au titre des exercices 2022 et suivants tel que prévu ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
28		0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,  
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 15/12/2022

De sa mise en ligne le : 16/12/2022